

Résidence médicalisée Arthur Groussier (Ehpad)

Séniors



Santé | Sécurité | Lien social



SOMMAIRE

BIENVENUE 4

Une brève histoire du site. 4

La résidence dans son quartier 4

LA RÉSIDENCE

AUJOURD'HUI 5

Pour vous repérer dans la résidence. .5

Moyens d'accès 5

LA VIE QUOTIDIENNE . . . 6

Votre installation 6

Votre intérieur 6

Vos repas 6

Votre linge et vos vêtements 7

Votre bien-être corporel. 7

Votre courrier 7

LES SOINS 8

Suivi médical. 8

VOTRE SÉCURITÉ10

Argent et objets de valeur 10

Quelques règles 10

Contrats d'assurance 10

VOTRE VIE SOCIALE 11

L'animation 11

Les visites, les sorties, les vacances . 12

La vie spirituelle 12

La vie citoyenne 12

LE CONSEIL DE LA VIE

SOCIALE 13

Son rôle 13

Sa composition 13

Les réunions 13

Vos moyens d'expression 13

LE PROFESSIONNEL14

Comment les repérer 14

LES SERVICES

ADMINISTRATIFS15

Les admissions. 15

INFORMATIONS UTILES . . 15

Le règlement des frais de séjour. . . . 15

Les instances de médiation 15

BIENVENUE

Ce livret a pour but de vous présenter et de vous familiariser avec votre nouvelle résidence et ses différents espaces, communs et privés, prévus pour votre accueil et votre hébergement.

L'ensemble des professionnels de l'établissement est à votre service et mettra tout en œuvre pour que votre séjour soit le plus agréable possible, dans le respect de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie.

Une brève histoire du site

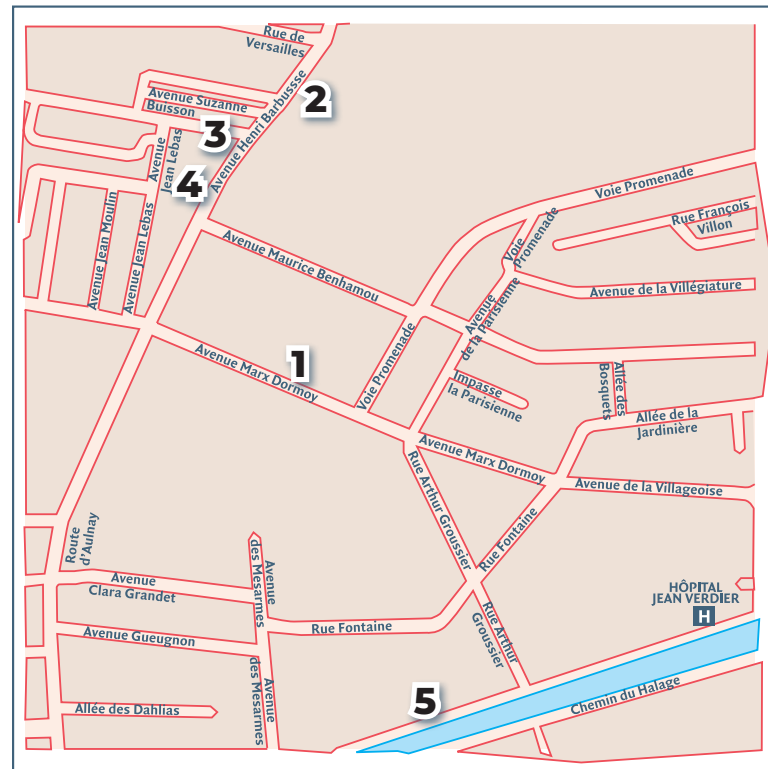
L'établissement a été ouvert le 1^{er} septembre 1967. Une restructuration complète du bâtiment a démarré en 2021 et s'achèvera en 2024. Il porte le nom d'Arthur Groussier, ingénieur des Arts et Métiers qui entra au Parlement en 1893, artisan majeur de l'évolution sociale en France en s'impliquant dans l'élaboration de nombreuses lois de progrès social

La résidence dans son quartier

1. Résidence Arthur Groussier
2. Divers commerçants (supermarché, journaux...)
3. Marché tout proche: 3 fois par semaine (mardi, jeudi et samedi)
4. Bureau de poste
5. Canal de l'Ourcq (promenade verdoyante)

Adresse

Ehpad Arthur Groussier
6, avenue Marx Dormoy
93140 Bondy
Tél. 01 48 50 52 80
Courriel:
dsol-ehpad-arthurgroussier@paris.fr



LA RÉSIDENCE AUJOURD'HUI

L'ehpad Arthur Groussier est un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes géré par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, conventionné par le Département de Paris, l'État et la Sécurité sociale, et entièrement habilité à l'aide sociale.

La résidence met tout en œuvre pour vous proposer un accueil de qualité et un accompagnement adapté aux conditions actuelles et futures de votre état de santé dans les meilleures garanties de sécurité et de confort.

La bientraitance sera le fil conducteur de toutes nos actions.

Pour vous repérer dans la résidence

L'Ehpad est constitué de deux bâtiments principaux (un de 5 niveaux et un de 3 niveaux) reliés entre eux par une galerie de circulation se recentrant sur une vaste cafétéria (250 m²), espace de vie principal:

- Le pavillon d'entrée;
- La grande aile à laquelle est rattaché le bâtiment des cuisines et réserves;
- La petite aile;

→ Le pavillon d'habitation qui est indépendant du reste des bâtiments.

L'établissement dispose à l'issue des travaux de 164 chambres et salles de bain réparties sur 7 unités de vie.

Une unité de vie protégée accueille des personnes souffrant de troubles cognitifs. Deux chambres accueillent les personnes en situation d'obésité morbide.

Moyens d'accès

En voiture: 10 km de la Porte de Bagnolet ou 6 km de la Porte de Pantin; autoroute **A3** ou nationale **N3**

En transport en commun:

→ **BUS 234** au départ du métro

Bobigny Pablo Picasso **M 5**

Arrêt Route d'Aulnay-Jean Moulin

→ **BUS 346** au départ de la gare

de Bondy **RER E**

Arrêt Route d'Aulnay-Jean Moulin

→ **BUS 351** au départ du métro

Gallieni **M 3** ou Nation **M 1** **RER A**

Arrêt Route d'Aulnay-Jean Moulin

→ **BUS 616** au départ de la gare

d'Aulnay **RER B** ou de Bondy **RER E**

Arrêt Maison de Retraite



LA VIE QUOTIDIENNE

Votre installation

Vous êtes chez vous !

Lors de votre arrivée, vous serez accueilli par votre référent, professionnel de l'Ehpad, qui sera votre interlocuteur privilégié tout au long de votre séjour.

Votre chambre, offre une surface d'environ 20 m². Elle est équipée d'un lit médicalisé et de mobilier : une table de chevet, un fauteuil de repos, une chaise et un grand placard. Elle est pourvue d'une salle de bains individuelle.

Votre intérieur



Des chambres rénovées

Vous avez la possibilité d'apporter un élément de mobilier compatible avec les impératifs de sécurité et la préservation d'un espace de circulation suffisant, ou tout objet de décoration auquel vous êtes attaché.

Les clés de votre chambre vous sont remises, sur demande. En cas de perte, les frais de renouvellement sont à votre charge. Un réseau wifi public vous donne accès à Internet. Vous pouvez demander à vos frais l'ouverture d'une ligne téléphonique.

Vos repas

Le chef et son équipe préparent tous les repas sur place principalement à partir de produits frais, dont une partie est labellisée « bio ». Les menus sont affichés près de la salle de restaurant et à chaque étage.

Les horaires



Des repas préparés sur place

- Vous pouvez rendre votre petit-déjeuner à partir de 8 h 00 dans les salles à manger des unités de vie.
- À midi, le déjeuner est servi dans les salles à manger des unités de vie.
- Un goûter vous est proposé à 15 h 30 dans votre unité de vie.
- Le dîner est servi à 19 h dans votre unité de vie.

Des collations nocturnes sont mises à votre disposition si vous le souhaitez. Les repas peuvent vous être servis en chambre si votre état de santé le justifie. Tous les régimes sur prescription médicale sont respectés.

Votre religion sera aussi respectée si vous devez suivre un régime spécial.

LA VIE QUOTIDIENNE

Une commission des repas se réunit régulièrement et permet aux usagers de formuler des remarques sur la qualité des prestations servies. Le chef du service restauration et les cuisiniers participent à cette instance et tiendront compte de vos suggestions.

Votre linge et vos vêtements

L'Ehpad fournit le linge hôtelier (draps, linge de toilette...) dont l'entretien est confié à un prestataire extérieur.

Vos vêtements personnels seront lavés et séchés par le service lingerie de l'établissement : le linge sale est collecté chaque jour, le linge propre est remis à votre disposition dans les meilleurs délais dans votre chambre.

Les pièces délicates (lainages et autres textiles délicats) doivent être entretenues par vos soins.

Pour limiter les pertes de linges, vos vêtements devront être marqués à votre nom et prénom dès votre arrivée.



La lingerie

Votre bien-être corporel

Si vous le souhaitez, vous pouvez bénéficier d'une prestation de coiffure par un professionnel salarié. L'accès au salon de coiffure se fait avec ou sans rendez-vous, selon les horaires de présence de la coiffeuse.

Cette prestation est incluse dans le prix de journée.



Un moment de détente

Vous avez également la possibilité de faire venir un professionnel libéral qui pourra utiliser le salon de coiffure, le coût de la prestation restant alors à vos frais.

Un pédicure podologue salarié intervient également plusieurs fois par semaine dans la résidence. Ses prestations sont gratuites. Enfin une psycho-socio-esthéticienne intervient une journée par semaine pour prodiguer des soins de manucure ou mise en beauté. Ses prestations sont également gratuites.

Votre courrier

Le courrier est distribué quotidiennement. Si vous souhaitez envoyer du courrier, vous pouvez le déposer à l'accueil, situé au rez-de-chaussée de la résidence.

LES SOINS

Suivi médical

L'équipe soignante, placée sous la responsabilité d'un cadre de santé, est composée d'infirmiers, d'aides-soignants ainsi que de différents intervenants paramédicaux. Chaque unité de vie possède un poste de soins et chaque chambre est équipée d'un dispositif d'appel malade.



Une équipe médicale à votre service
Un psychologue est à votre disposition et à celle de vos proches.

Pour votre toilette quotidienne, vous pouvez être aidé par un professionnel paramédical. L'Ehpad fournit les produits d'hygiène corporelle de base (savon, shampoing, brosse à dents, dentifrice, nécessaire de rasage, peigne), que vous pouvez compléter à votre guise.

Les médicaments prescrits par le médecin traitant sont fournis par la pharmacie à usage intérieur centralisée du CASVP. Les médicaments prescrits et remboursés sont donc achetés et délivrés directement par l'établissement.

La distribution est supervisée par les infirmiers selon la réglementation en vigueur. Dans votre intérêt vous ne devez pas vous faire apporter des médicaments dans l'établissement sans l'avis du médecin traitant. Vous avez la possibilité d'être suivi par un médecin traitant attaché à l'établissement, mais vous conservez le libre choix de votre médecin traitant. Un médecin coordonnateur, salarié de l'établissement, est chargé d'organiser le suivi médical et la permanence des soins.

La directrice, l'adjoint chargé des soins et le médecin coordonnateur se tiennent à votre disposition pour toute information sur votre prise en charge médico-soignante. Vous pouvez obtenir la communication des informations contenues dans votre dossier médical directement ou par l'intermédiaire d'un médecin de votre choix. Il convient d'adresser une demande écrite au directeur qui la transmettra au médecin concerné. Vous pouvez désigner une personne de confiance et nous faire part de vos directives anticipées.

LES SOINS

Votre consentement sera en permanence recherché et plus particulièrement pour certains actes de votre prise en charge médico-soignante (consultations externes, hospitalisations, examens, investigations...). Lorsque cela est nécessaire, et sur demande du médecin, des consultations spécialisées, examens radiologiques et analyses biologiques, ainsi que des soins et prothèses dentaires pourront être pratiqués en dehors de la résidence.

Nous veillerons à ce que ces prestations et vos déplacements s'effectuent dans les meilleures conditions. Ces rendez-vous pour des consultations spécialisées et l'organisation du transport sont assurées par les médecins et les infirmiers de l'Ehpad. Si une hospitalisation s'avérait nécessaire au cours de votre séjour, la résidence organiserait votre transfert et votre prise en charge dans l'un des hôpitaux de proximité, partenaires de l'Ehpad (Groupe AP-HP de Seine-Saint-Denis, CH Robert Ballanger d'Aulnay-sous-Bois, EPS Ville-Evrard). Le recours aux équipes mobiles de gériatrie et de psycho-gériatrie est également possible.

Dans certains cas et pour vous éviter des déplacements inutiles, des consultations spécialisées pourront vous être proposées sur place par télé-médecine.

Des médecins ou des professionnels paramédicaux (cardiologue, orthophoniste...) peuvent également intervenir dans l'Ehpad à titre libéral ou dans le cadre de partenariats sur demande du médecin traitant. L'informatisation des dossiers des résidents garantit l'individualisation du parcours de soin dans sa globalité.

Le CASVP ayant opté pour le « tarif global » dans ses relations avec l'Assurance Maladie, certaines prestations sont directement à la charge de l'établissement :

- Actes de biologie
- Actes de radiologie
- Consultations de médecins généralistes intervenant à titre libéral
- Interventions de kinésithérapeutes ou orthophonistes libéraux



VOTRE SÉCURITÉ

Argent et objets de valeur

Un coffre est mis à votre disposition au sein de votre chambre dans lequel vous pouvez entreposer vos objets de valeur.

Règles de sécurité

Les consignes générales de sécurité, notamment celles qui se rapportent à la sécurité incendie, vous sont précisées lors de votre arrivée.

Nous vous rappelons notamment :

- Qu'en application du décret du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans l'ensemble des espaces publics clos de la résidence
- Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'Ehpad. Vous pouvez fumer dans le parc et une pergola extérieure est à votre disposition si vous souhaitez vous abriter
- Il est totalement interdit de fumer dans votre lit du fait des risques que cela comporte
- Il est interdit d'introduire dans les chambres des articles de literie non ignifugés
- Le contrôle des équipements électriques (ventilateur, lampe de chevet...) que vous apporterez avec vous pourra être effectué à votre arrivée par l'équipe des travaux.

Contrats d'assurance

L'établissement dispose d'une assurance multirisque industrielle et d'une assurance responsabilité civile. Il est demandé à toute personne admise de souscrire une assurance responsabilité civile personnelle.

La responsabilité de l'établissement ne saurait être engagée pour des vols commis dans l'établissement. C'est pourquoi il vous est recommandé de souscrire une assurance contre le vol.



VOTRE VIE SOCIALE

L'Ehpad souhaite favoriser le plus possible le développement de la vie sociale, l'ouverture de l'établissement sur son environnement et vous faire profiter de toutes les opportunités d'animation ou de sortie qui peuvent vous intéresser.

L'animation

Des activités sont proposées, individuelles ou collectives (jeux, cinéma, sorties, spectacles), à l'initiative de l'équipe d'animation et vie sociale. Les prestations et services proposés sont variés pour s'adapter aux attentes, aux capacités et au rythme de chacun, et ce, sans aucun surcoût.

Le programme hebdomadaire de l'animation est affiché dans les espaces réservés à chaque étage.

Le parc, d'une superficie de 2,5 hectares, est utilisé pour différentes activités et manifestations.

Au cœur d'un territoire fortement urbanisé, il offre une respiration bienvenue.



VOTRE VIE SOCIALE

Les visites, les sorties, les vacances

Il n'est prévu aucune limitation des horaires de visite : vous pouvez recevoir amis et parents à tout moment de la journée. Votre famille et vos amis peuvent évidemment partager des repas avec vous, sur inscription à l'accueil. Le règlement est effectué directement auprès du Trésor Public, à réception de la facture. Il vous est également possible de sortir à votre gré (sauf avis contraire du médecin) : nous vous demandons cependant d'informer de vos sorties le cadre de santé et les professionnels de l'étage.

La vie spirituelle

Le respect de la liberté de conscience et des convictions religieuses des résidents est un principe fondamental. À votre demande, des ministres des cultes des différentes confessions peuvent être sollicités. Les agents de l'accueil sauront vous donner les renseignements nécessaires.

La vie citoyenne

Nous pouvons vous aider, si vous le souhaitez, dans vos démarches d'inscription sur les listes électorales de la commune et nous pouvons, lors des élections, vous accompagner jusqu'au bureau de vote de Bondy.



LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Le Conseil de la vie sociale est une instance d'information, d'expression et de participation des usagers. Il associe les représentants élus ou désignés des résidents, des familles et des professionnels.

Son rôle

Le conseil de la vie sociale donne des avis et est habilité à faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement, notamment sur l'organisation des services et sur les prestations délivrées aux résidents.

Sa composition

- 6 représentants des résidents (titulaires et suppléants)
- 6 représentants des familles (titulaires et suppléants)
- 4 représentants des professionnels (titulaires et suppléants)
- 2 représentants du gestionnaire (titulaires et suppléants)
- 2 représentants des bénévoles (titulaire et suppléant)
- Le médecin coordonnateur

Le conseil peut faire appel à des personnalités qualifiées (médecin ou représentant des services du Centre d'action sociale) qui participent aux décisions avec voix consultative.

Les réunions

Il se réunit au minimum trois fois par an. Il peut, en outre, se réunir à la demande de l'administration ou de ses membres. Les dates de réunions sont annoncées quinze jours à l'avance. L'ordre du jour est affiché, ainsi que les procès-verbaux.

Vos moyens d'expression

D'autres commissions à thème sont ouvertes tant aux résidents qu'à leurs familles et permettent d'évoquer des aspects plus précis comme les repas. Une enquête de satisfaction est menée annuellement. Un registre des doléances est à votre disposition à l'accueil de l'établissement. Deux réunions annuelles au minimum réunissent les résidents et leurs proches, à l'invitation de la direction, et constituent un espace supplémentaire d'expression.

LES PROFESSIONNELS

L'ensemble des professionnels de l'Ehpad Arthur Groussier s'attache à assurer un service de qualité auprès de vous et de vos proches.

L'équipe pluriprofessionnelle est composée de :

- Une équipe de direction : un directeur, deux directeurs adjoints en charge des différents secteurs de l'activité de la résidence (soins, administration)
- Une équipe médicale avec un médecin coordonnateur et un médecin traitant
- Une équipe soignante : cadres de santé, infirmiers, aides soignants et autres intervenants paramédicaux
- Des psychologues
- Une équipe administrative : admissions, économat, magasin, régie, ressources humaines
- Une équipe de restauration : un chef de cuisine, une équipe d'ouvriers professionnels qualifiés et d'agents de restauration
- Une équipe hôtelière : accueil, lingerie, service technique, équipe d'entretien (société extérieure)
- Une équipe d'animation

Comment les repérer

- Les infirmiers ont une tenue bleue et blanche.
- Les aides-soignants ont une tenue verte et blanche.
- Les agents sociaux au chevet et toutes les équipes hôtelières ont une tenue jaune et blanche, hormis les agents techniques qui ont une tenue spécifique.
- L'équipe d'animation n'a pas de tenue professionnelle.



LES SERVICES ADMINISTRATIFS

Les admissions

Elles constituent votre premier contact avec la résidence. Le bureau des admissions, situé dans le secteur administratif, est heureux de vous accueillir pour constituer et gérer votre dossier administratif.

Ce service vous aidera également dans

vos démarches administratives : Caisse d'allocations familiales, caisses de retraite, sécurité sociale, installation du téléphone...

INFORMATIONS UTILES

Le règlement des frais de séjour

Vous devez régler vos frais de séjour par prélèvement automatique.

• **Si vous bénéficiez de l'aide sociale :** votre participation correspond à 90 % de vos ressources.

• **Si vous êtes résident à titre payant :** vous réglez l'intégralité des frais de séjour.

Les instances de médiation

En cas de besoin, vous devez contacter l'équipe de l'établissement qui mettra tout en œuvre pour vous répondre.

Vous pouvez en 2nd ressort saisir le médiateur de la consommation lorsqu'un litige de consommation n'a pu être réglé dans le cadre d'une réclamation auprès de l'Ehpad et après avoir épuisé les voies de recours gracieuses auprès du CASVP : soit en rencontrant un des représentants du médiateur de la Ville de Paris dans les permanences présentes sur l'ensemble du territoire parisien, soit en le saisissant directement par courrier ou via le formulaire en ligne sur le site internet.

Les coordonnées du médiateur de la consommation sont :

Médiateur de la Ville de Paris
1, place Baudoyer, 75004 Paris
www.mediation.paris.fr

Vous pouvez enfin contacter le 3977 si vous êtes victime de maltraitance.
Être bien traité et respecté à tout âge, c'est un droit pour vous, c'est un devoir pour nous.



RÉSIDENCE ARTHUR GROUSSIER

6, avenue Marx Dormoy
93140 Bondy
Téléphone 01 48 50 52 80
Courriel: dsol-ehpad-arthurgroussier@paris.fr

- Bus 234 au départ du métro Bobigny Pablo Picasso
arrêt Jean Moulin – Route d’Aulnay
- Bus 346 au départ de la gare de Bondy
Arrêt Jean Moulin – Route d’Aulnay
- Bus 351 au départ du métro Gallieni ou Nation
Arrêt Jean Moulin
- Bus 616 au départ de la gare d’Aulnay ou de Bondy
Arrêt Maison de retraite

www.paris.fr/casvp